



Conséquence d'un témoignage

Par **missrev**, le **21/01/2009** à **20:55**

Bonjour,

Après avoir quitté une entreprise celle-ci est aller rechercher dans ma boite mail professionnel un message personnel d'un collègue.

L'entreprise utilise ce mail, où il est question d'une critique de l'expéditeur envers une autre personne de l'entreprise, comme motif de licenciement.

Ce collègue me demande de certifier sur l'honneur le fait que ce mail était classé dans un dossier nommé "perso" de ma boite mail pro.

Quelles peuvent être les conséquences de ce document ammené devant les instances sur ma carrière professionnelle??

Ce document peut-il jouer en la faveur de l'accusé??

merci pour vos réponse

Par **frog**, le **21/01/2009** à **21:05**

[citation]Après avoir quitté une entreprise[/citation]

Je peine à comprendre : Si vous avez quitté l'entreprise, pourquoi vous attendez vous à des retombées sur votre carrière s'il vous arrivait de livrer un témoignage ? Si vous n'êtes plus salarié de la boite, elle ne pourra rien faire contre vous.

Si le moyen de preuve a été obtenu indûment, votre ex-employeur risque de ne pas avoir de billes pour justifier le licenciement, ce qui inéluctablement sera bénéfique pour votre ex-collègue.

Par **missrev**, le **21/01/2009** à **21:17**

Tout d'abord désolés pour les problèmes de syntax...

J'ai travaillé au sein de cette entreprise mais mon contrat est maintenant terminé.
Aujourd'hui je suis à la recherche d'un emploi, et j'ai peur des répercussions de ce témoignage sur ma recherche...

Mon nom va-t-il être répertorié? Est-ce que cette histoire peut être retournée contre moi dans 5 ou 10 ans?

Il s'agit d'un gros industriel, appartenant à un groupe puissant! jusqu'où peuvent-ils aller??

Merci